



AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF


22 février 2010

SAN-2010-05 - Décision du Conseil d'État du 24 avril 2012 à l'égard de MM. B et E


Recours

Recours formés par Mme Nathalie PELRAS et M. Julien QUISTREBERT devant le Conseil d'Etat contre la décision SAN-2010-05

Par décision du 24 avril 2012, le Conseil d'Etat a annulé la décision de la Commission des sanctions du 18 janvier 2010.

 Conseil d'Etat, 24/04/2012, décision n° 338786

SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS



DÉCISION DE SANCTION

MANQUEMENT D'INITIÉ

16 novembre 2020

SAN-2020-11 - Décision de la Commission des sanctions du 13 novembre 2020 à l'égard de MM. Gérard Monnet, Michael Aubourg, Davide Blei, Cyril de Bournet et Marco Perelli-Cippo



DÉCISION DE SANCTION

MANQUEMENT D'INITIÉ

02 mars 2020

SAN-2020-03 - Décision de la Commission des sanctions du 28 février 2020 à l'égard de la société Forever Winner International Development Ltd et de M. Guolinag Yao et Mme Yan...



DÉCISION DE SANCTION

MANQUEMENT D'INITIÉ

29 avril 2019

SAN-2019-05 - Décision de la commission des sanctions du 25 avril 2019 à l'égard des sociétés ILIAD SA, X et de MM Maxime Lombardini, A, B et C



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02